



SÉANCE PUBLIQUE
DU VENDREDI 20 MARS 2026
À 18 h 00

Délibération 2026 / 27
(8^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
16 mars 2026

Date de publication :
26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice, étaient

Présents : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Vincent ROUQUIE, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Jean-Michel FRADET, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Cécile GRINDA, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Anamaria BRAILA, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Christophe VIERSOU, Harmonie JEANNIN, Amandine CASSEGRAIN.

Absents représentés : Isabelle VIVIANI (donne pouvoir à Vincent ROUQUIE), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Corentin JEAN), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Anamaria BRAILA).

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Maria de Fatima RUAUD.

Objet : Composition de la commission d'appel d'offres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1414-1 et suivants, il convient de constituer la commission d'appel d'offres à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, et ce pour la durée du mandat.

Cette commission est composée par le Maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante titulaires et cinq membres suppléants.

Ses membres sont élus au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Chaque liste comprend :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.
- ou, moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D. 1411-4 1^{er} alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L.1411-5 II du CGCT). Cette seconde possibilité permet, en particulier, à un courant minoritaire au sein de l'assemblée délibérante qui ne dispose pas d'un nombre d'élus suffisant pour présenter une liste entière d'en présenter une.

Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.

Madame la Maire donne lecture des listes :

AR Prefecture

046-214601288-20260320-2026_27-DE

Reçu le 26/03/2026

Publié le 26/03/2026

Liste 1		Liste 2	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Philippe LUCAS	Éric CUNY	Christian DELEUZE	Amandine CASSEGRAIN
Christian LE GALLIC	Maria de Fatima RUAUD	Françoise GARRIGUES	
Sophie VANHOVE	Jean-François VERGNE	Christophe VIERSOU	
Richard ABRAHAM	Valérie OSTERMEYER	Harmonie JEANNIN	
Vincent ROUQUIE	Gaëlle CAYROL	Thierry TEXIER	

L'accord unanime a été donné pour voter à main levée.

Nom et prénom du candidat en tête de liste (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
Christian DELEUZE	6
Philippe LUCAS	21

Les membres de la commission d'appel d'offres étant élus au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus :

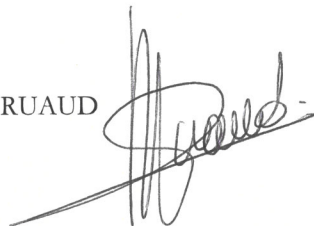
Titulaires	Suppléants
Philippe LUCAS	Éric CUNY
Christian LE GALLIC	Maria de Fatima RUAUD
Sophie VANHOVE	Jean-François VERGNE
Richard ABRAHAM	Valérie OSTERMEYER
Christian DELEUZE	Françoise GARRIGUES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD



La Maire,

Martine MICHAUX

